

Fonds d'actifs privés diversifiés

Dynamique – Sommaire des modalités

Le Fonds	Le Fonds d'actifs privés diversifiés Dynamique (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable non constituée en société établie sous le régime des lois de la province de l'Ontario et régie par une déclaration de fiducie, qui peut être modifiée et reformulée de temps à autre.
Objectif de placement	Le Fonds vise à générer une plus-value du capital et un revenu courant à long terme. Il investit principalement dans des fonds sous-jacents afin de participer à diverses catégories d'actifs des marchés privés (capital-investissement, créances privées et actifs réels privés) qui offrent des rendements ajustés au risque attrayants à long terme. Le Fonds comporte également un petit volet de fonds sous-jacents axés sur les stratégies liquides ou des actions cotées. Rien ne garantit que le Fonds ou les fonds sous-jacents auxquels il est exposé atteindront leurs objectifs de placement.
Le gestionnaire	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est une société en commandite constituée sous le régime des lois de la province de l'Ontario. Le gestionnaire est chargé de l'ensemble des affaires et de l'exploitation du Fonds, y compris la prestation ou l'organisation de services-conseils en gestion de portefeuille et de services administratifs, selon le cas. Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 inc., S.E.N.C., est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse.
Fiduciaire	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le fiduciaire du Fonds (le « fiduciaire ») aux termes de la déclaration de fiducie. À ce titre, le fiduciaire détient les pleins pouvoirs sur les placements du Fonds, pour le compte des porteurs de parts, conformément à la déclaration de fiducie.
Stratégies de placement	Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds applique une approche d'investissement multi-actifs et multi-stratégies dans le capital-investissement, les créances privées et les actifs réels privés par l'intermédiaire de fonds de marchés privés sous-jacents gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Le Fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents gérés par des gestionnaires d'actifs privés tiers. Des placements dans des titres et des stratégies liquides cotés en bourse complètent l'exposition du Fonds. Le gestionnaire peut investir dans des liquidités, des quasi-espèces ou des instruments de créance à court terme, des fonds du marché monétaire ou d'autres instruments de courte durée, et avoir recours à d'autres instruments cotés en bourse, notamment des fonds négociés en bourse, y compris des fonds du gestionnaire. Pour chaque placement, le gestionnaire tient notamment compte des rendements passés et projetés, de la volatilité, de l'exposition géographique et du style de placement pour assurer la diversification du Fonds et sa capacité à atteindre ses objectifs de placement. Le gestionnaire surveille également ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, son point de vue sur la conjoncture ainsi que le risque anticipé et le potentiel de chaque placement, auxquels il s'adapte en temps réel. Le Fonds peut effectuer des opérations sur dérivés, sous réserve de restrictions d'inscription qui peuvent s'appliquer au gestionnaire de temps à autre. Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le risque de perte associé aux monnaies, à des titres en particulier, aux marchés boursiers et aux taux d'intérêt.

Fonds d'actifs privés diversifiés Dynamique – Sommaire des modalités

Convenance	Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un potentiel de croissance et un revenu à long terme. Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller professionnel pour déterminer si un placement dans le Fonds convient à leur situation.
Frais de gestion	Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion équivalant à 0,60 % de la valeur liquidative des parts de série F du Fonds pour ses services de gestion générale. Le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il reçoit d'un Fonds ou d'un porteur de parts pour le placement d'un porteur de parts dans ce Fonds.
Frais d'administration fixes et certains frais d'exploitation	Le Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes équivalant à 0,10 % de la valeur liquidative pour chaque série de parts du Fonds. Il paie aussi directement certains frais d'exploitation.
Admissibilité dans les régimes enregistrés	Non
Montants minimums pour les placements initiaux et subséquents	Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération à honoraires ou de comptes intégrés admissible auprès de leur courtier et sont soumis à des honoraires périodiques en fonction de l'actif plutôt qu'à des commissions pour chaque opération. Les parts de série F sont assujetties à une souscription minimale initiale de 25 000 \$. Le montant minimal de chaque placement subséquent est de 5 000 \$. Le code Fundserv pour la souscription de parts de série F est DYN3574.
Période de souscription	Les souscriptions ont lieu chaque trimestre à la valeur liquidative du cinquième (5 ^e) jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du trimestre.
Couverture de change	En règle générale, le gestionnaire n'a pas l'intention de couvrir le risque de change du Fonds, mais l'exposition sous-jacente aux positions en devises pourrait être couverte par rapport au dollar canadien.
Évaluation	Trimestrielle. En ce qui concerne le jour d'évaluation trimestriel, le jour de calcul aux fins d'évaluation survient environ 54 jours civils après le jour d'évaluation applicable. Pour le jour d'évaluation de décembre, le jour du calcul de la valeur survient environ 94 jours civils après le jour d'évaluation.
Souscripteurs admissibles	Résidents canadiens qui sont des investisseurs qualifiés
Distributions	Toutes les distributions trimestrielles (le cas échéant) pour mars, juin et septembre seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série, sans frais, à la valeur liquidative unitaire établie au jour du calcul de la valeur applicable, sauf instruction contraire. Toutes les distributions trimestrielles de décembre (le cas échéant) seront versées en espèces. La date de clôture des registres a lieu la veille de l'avant-dernier jour ouvrable du trimestre.
Rachats	Un porteur de parts peut demander au Fonds de racheter ses parts en transmettant une demande écrite (ou électronique, dans Fundserv) à son courtier au moins 90 jours plus 5 jours ouvrables avant la date de rachat visée. La limite pour le rachat est de 5 % de la valeur liquidative par trimestre. Les demandes de rachat seront exécutées proportionnellement par la suite en fonction du moment où les ordres de rachat trimestriels ont été donnés. La valeur liquidative par part applicable à toute demande de rachat soumise avant le deuxième anniversaire de la souscription initiale du porteur de parts au Fonds est soumise à une réduction de 5 % au profit du Fonds. Le code d'ordre Fundserv pour la série maître est le suivant : Série F : DYN3575

Fonds d'actifs privés diversifiés Dynamique – Sommaire des modalités

Dépositaire	State Street Trust Company of Canada
Conseiller juridique	Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Agent comptable des registres	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Auditeur	KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Autres renseignements

Frais des fonds sous-jacents	Les fonds sous-jacents peuvent faire l'objet de frais de gestion et de rendement qui sont payés par les fonds sous-jacents.
Effet de levier	À des fins d'investissement, le Fonds peut recourir à l'effet de levier jusqu'à concurrence de 20 % de sa valeur liquidative.

Communiquez avec votre conseillère financière ou
votre conseiller financier pour en savoir plus.

dynamique.ca

Les renseignements sur le Fonds d'actifs privés diversifiés Dynamique (le « Fonds ») ne doivent pas être interprétés comme une offre publique de vente dans une province ou un territoire du Canada. Les parts du Fonds sont offertes en vente conformément à la notice d'offre confidentielle uniquement aux investisseurs canadiens qui remplissent certaines conditions d'admissibilité ou d'achat minimum fixées par leur province ou territoire. La notice d'offre renferme de l'information importante, y compris l'objectif de placement fondamental du Fonds. Vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de votre conseiller. Veuillez prendre connaissance de ce document avant d'investir. Les parts du fonds ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. La valeur des parts ainsi que les rendements fluctuent et rien ne garantit que le fonds maintiendra une valeur liquidative précise. Les investisseurs éventuels accusent réception de la notice d'offre confidentielle intégrale et sont censés examiner la notice d'offre confidentielle en entier (y compris les facteurs de risque qui y sont décrits). Sans limiter la portée de ce qui précède, les droits des acquéreurs décrits à la rubrique « Annexe A – DROITS D'ACTION EN NULLITÉ ET EN DOMMAGES-INTÉRÊTS DES ACQUÉREURS » s'appliquent à l'égard du présent sommaire des modalités. Le contenu du présent sommaire des modalités et de la notice d'offre confidentielle ne saurait être considéré comme des conseils d'ordre juridique, commercial ou fiscal, et les investisseurs éventuels sont censés consulter leurs conseillers. Dynamique^{MD} est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence, et une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. © La Banque de Nouvelle-Écosse, 2025. Tous droits réservés.

Dynamique 